

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2009 – 19H00

Tous présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusés à compter de 20 heures : M. GIRARD (procuration à Mme LONCHAMBON), M. FOURNIER (procuration à Mr DUGOURD), M. PHILIPPE (procuration à Mlle NANAÏ), M. GREGORIO (procuration à M. ESTIER) et Mme ROSSIGNOL (procuration à Mme ALVES).

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance.

Intercommunalité :

Le Maire relate les différents éléments quant au projet d'intercommunalité. Ainsi, dans un premier temps, le Conseil Municipal approuve d'une part le retrait de Chapdes-Beaufort, Charbonnières-Les-Varennes et Chateauneuf-Les-Bains du SIVOM et d'autre part le retrait de Charbonnières-Les-Varennes et Chateauneuf-Les-Bains du SIVU. Ensuite il accepte la proposition de dissolution du SIVOM Les Ancizes/St Georges et du SIVU (qui gère les EHPAD de Manzat et des Ancizes-Comps). Ces deux syndicats intercommunaux, dont la dissolution sera prononcée en fin d'année, seront intégrés au sein des services de Manzat Communauté à partir du premier janvier 2010.

Dans un second temps, les nouveaux statuts de la future communauté de communes sont examinés et le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'adhésion à Manzat Communauté à partir du premier janvier 2010 et approuve les statuts tels qu'ils sont proposés avec une représentation satisfaisante pour chacune des Communes membres.

La « nouvelle » Manzat Communauté sera donc composée de 8 communes du canton de Manzat et ses principales compétences seront :

- 1) Action sociale exercée au travers d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) dont relèveront les actions des anciens SIVOM et SIVU
- 2) Aménagement et structuration du territoire
- 3) Développement économique
- 4) Logement social et programme local de l'habitat
- 5) Développement des actions sportives et culturelles
- 6) Développement touristique
- 7) Voirie intercommunale

Cette fin d'année sera l'occasion de finaliser un projet de territoire intercommunal pour lequel le Conseil Municipal insiste sur l'orientation qui doit être donnée pour un territoire solidaire et cohérent.

Reprise de compétences du SIVOM les Ancizes-Comps/Saint Georges de Mons :

Dans le cadre de l'adhésion à « Manzat Communauté », le Conseil Municipal décide d'accepter, au 1^{er} janvier 2010 la reprise par la Commune des compétences suivantes non reprises par « Manzat Communauté » :

- Gestion de la voirie et service de nettoyage ;
- Transport scolaire ;
- Enseignement des langues vivantes (écoles primaires).

TRAVAUX :

1) Chemin de la Roche :

Les travaux d'enfouissement des réseaux débutent à partir du 21/09/2009.

2) Aménagement des RD 19 et 419 en traverse d'agglomération : approbation du projet et demande de subvention :

Une délibération du 27 novembre 2007 approuvait le programme d'aménagement des R.D. 19 et 419 (avenue de la Gare) pour solutionner les débordements d'eau qui surviennent lors de précipitations soutenues mais le programme d'aménagement a été modifié et ramené à 11 640,00 € H.T. au titre des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier présenté pour un nouveau montant de 11 640,00 € H.T. ; le plan prévisionnel de financement qui intègre une subvention du C.G. de 5 307,00 € pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à viser tous documents s'y rapportant.

3) Prestation de B.G.N. :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de la société B.G.N. pour un forfait H.T. de 1 350,00 €, qui, dans le cadre de l'adhésion à « Manzat Communauté », est chargée d'établir la base communale de données générales pour la voirie communautaire.

4) Aménagement du bourg : pénalités de retard sur les travaux :

Les travaux d'aménagement du bourg (rue et allée des Dômes, rue de l'Egalité et îlot de la Poste rue des Noyers) sont terminés avec un retard de 108 jours (fin des travaux prévue pour le 3 avril 2009 et réception des travaux le 21 juillet 2009, avec réserves).

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les pénalités de retard à l'entreprise BILLET comme prévu au C.C.A.P. pour un montant de 29 574 € correspondant à 108 jours de retard (159 € X 30 j + 318 € X 78 j).

Le retard important a été pris par l'entreprise BILLET, chargée des travaux, qui n'a pas mis en œuvre les moyens techniques et humains pour réaliser ces travaux dans les délais fixés malgré les remarques effectuées.

5) Aménagement du village de la Brousse – marché de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le marché présenté par la SELARL GEOVAL pour un forfait de rémunération égal à 16 000,00 € H.T. (254 000,00 (estimatif des travaux) X 6,30 %) et d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant. Les honoraires pourront être modifiés après recalage de l'estimation au niveau du projet.

Cette mission comprend l'avant projet sommaire, l'avant projet définitif, l'étude du projet, l'assistance aux contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception des travaux.

6) Programmation triennale du FIC et demande de subvention :

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

1) le programme triennal des travaux identifiés ci-après à présenter au titre du F.I.C. planifiés sur 3 ans (année 2010 : Aménagement village de la Brousse (travaux & honoraires) : coût H.T. : 260 500 € ; année 2011 : Construction d'une nouvelle mairie : coût H.T. : 800 000 € ; année 2012 : Place du Marché : coût H.T. : 150 000 € ; Mise aux normes ERP : coût H.T. : 150 000 €) ;

2) le dossier d'aménagement du village de la Brousse pour un montant de 260 500,00 € H.T.
- son plan prévisionnel de financement avec un besoin de financement de 188 862,50 € (taux : 72,50 %),
- de demander l'attribution par le Département d'une subvention au titre du FIC (71 637,50 € - taux 27,50 %) pour la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Défense des Services publics :

1) Ligne SNCF : Dans le cadre du centenaire du viaduc des Fades, les 18-19-20 septembre, le comité de défense des services publics sera présent et distribuera des tracts pour dénoncer l'abandon de cette ligne par la SNCF.

2) Privatisation de la Poste :

Le « Comité national contre la privatisation de La Poste » organisera le 3 octobre prochain, une consultation nationale pour permettre aux usagers de se prononcer sur ce qu'ils souhaitent pour ce service public qu'ils utilisent

quotidiennement et qui a largement participé à l'organisation du territoire et au développement de l'égalité entre les citoyens.

En effet, un projet de loi transformant le service public postal en société anonyme et ouvrant la voie à une prévisible privatisation définitive est en cours de rédaction.

Le Conseil Municipal estime que rien ne justifie ce changement de statut. Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, l'ensemble de la population est invitée à venir s'exprimer lors de cette consultation populaire qui sera organisée aux Ancizes-Comps avec : du 27/09 au 02/10 (urne dans les locaux de la Mairie accessible durant les heures d'ouverture habituelles) ; le samedi 03/10/2009 : Mise en place d'un kiosque occupé par les membres du Conseil Municipal devant le bureau de Poste des Ancizes-Comps afin de permettre à tous de s'exprimer.

Résultat Commune : votants : 382 ; nuls : 3 ; oui : 2 ; non : 377.

Résultat sur les Combrailles : 28 communes : votants : 3662 ; non : 3622.

Droit de préemption urbain : parcelles AM n°170, 345, 347, 350, 344, 346 et 349 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain portant sur la ou les parcelle(s) :

- AM n° 170, 345, 347, 350 (avec immeubles d'habitations inclus) et 344, 346 et 349 (droits indivis de $\frac{3}{4}$ sur ces 3 dernières parcelles) vendues 113 500 € par les Consorts ROUGIER au profit de la SCI ROUGIER.

Rachat de la parcelle AM n°465 :

Le Conseil Municipal décide de racheter la parcelle AM n°465 à la société CASABOIS (gérant : P. MATHI EU) au prix de 3 576,47 €, TVA incluse, s'engage à installer une nouvelle activité dès qu'une demande se présentera et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Classement de parcelles dans le domaine public communal :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à diligenter l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal de parcelles acquises pour la création et à l'élargissement de voies communales.

Ces acquisitions concernent :

la création de la route de Sagnes (du Pont du Bouchet au village de Sagnes) : 21 parcelles ;

le redressement de la route de Coureix à la Garde : 19 parcelles ;

 l'élargissement de la rue des Chênes : 5 parcelles ;

 l'élargissement d'une voie communale du village de Comps : 2 parcelles ;

l'élargissement de rue de la Brousse : 1 parcelle ;

l'élargissement de la rue de Fougères : 18 parcelles ;

l'élargissement de la rue de la Ganne : 10 parcelles ;

l'aménagement du bourg :

- avenue du Plan d'eau : 11 parcelles ;

- rue de l'Eglise : 4 parcelles ;

L'enquête publique portant sur le classement des parcelles répertoriées ci-dessus et celle portant sur le déclassement du chemin des Bruyères et d'une section de la voie communale n°23 se dérouleront du 13 au 27 octobre 2009.

Subventions

1) voyages scolaires - année 2009 :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention au titre des voyages scolaires éducatifs pour l'année scolaire 2009 de :

- 440,00 € (10,00 € x 44 élèves) à l'Ecole Maternelle qui sera versée à la coopérative scolaire de l'Ecole maternelle (voyage scolaire sans hébergement),
- 960,00 € (20,00 € x 48 élèves CP/CE/CM) à l'Ecole Primaire qui sera versée à la coopérative scolaire de l'Ecole Primaire (voyage scolaire sans hébergement),
- 3 168,00 € (88,00 € x 36 élèves CP/CE/CM) à l'Ecole Primaire qui sera versée à la coopérative scolaire de l'Ecole Primaire (voyage scolaire avec hébergement de 5 jours et plus).

2) Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Citoyenne pour le Développement de la Personnalité Artistique (A.C.D.P.A.) une subvention exceptionnelle de 600,00 € pour la prestation de Salmon/Teenager du 25 juillet 2009.

3) Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide de différer l'attribution d'une subvention à l'association Dany-Puck qui organise un concert dans le cadre du centenaire du viaduc des Fades en souhaitant s'appuyer notamment sur un compte-rendu financier de la manifestation.

4) Subvention :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 9 500 € au CRAC pour l'année 2009 qui se décompose comme ainsi : fonctionnement : 3 000 € ; section jeunes : 4 500 € et transport école de rugby : 2 000 €.

Acquisition de C.D. musicaux :

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition de 75 CD du titre « Les Cheminées en Combrailles » enregistré par l'Union Musicale en Combrailles au prix de 12,00 € l'unité soit un total de 900,00 € et d'autoriser le Maire à viser tous les documents se rapportant à cette acquisition et à son règlement.

Prestation d'Art Verne Productions :

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de prestation présentée par Art Verne Productions pour la prestation de « Nicolas T'hui + Song Taaba » du 22 août 2009 dans le cadre des animations estivales organisées au camping municipal et d'autoriser le Maire à viser tous les documents se rapportant à cette prestation et à son règlement.

Remplacement des agents titulaires absents :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à remplacer momentanément le personnel titulaire absent notamment pour congés, maladie ou accident de travail.

SICTOM :

M. DUGOURD, délégué à ce syndicat, donne des informations sur les dossiers en cours (appel d'offre pour la déchetterie et mise en place de la REOM) et propose de prendre la motion suivante :

Motion relative à la mise en place d'une filière de collecte des plastiques agricoles :

Le Conseil Municipal soutient le Président du SICTOM Pontaumur/Pontgibaud dans ses démarches auprès de la Préfecture du Puy de Dôme, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et les parlementaires du Département, et demande la mise en œuvre très rapide d'une filière pérenne de traitement des plastiques agricoles.

La séance est levée à 22 heures 30.